

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annances, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restriction dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

Qui s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
3 Mai 1876.

Chronique générale.

L'Opinion a reçu de Lyon la dépêche télé-
graphique suivante :

Lyon, 30 avril.

Aujourd'hui, réunion des députés du Rhône, des conseillers et des membres de divers corps électifs.

3,000 personnes environ étaient présentes. L'objet de la réunion est la discussion de la question d'amnistie.

M. Millaud dit qu'il n'y a pas entente entre les députés. Il aurait voulu que les députés eussent pu trouver une proposition commune, mais cela a été impossible ; les divergences de vues portent non sur le but à atteindre, mais sur les moyens. Il exprime ses sentiments pour les familles qui souffrent, pour les familles qui attendent ; mais, malheureusement, il existe deux courants d'idées différents.

En ce qui me concerne, dit l'orateur, vous connaissez mon attitude à la Chambre. Mon programme portait l'amnistie. Je voterai l'amnistie, mais je suis forcé de faire des restrictions à la proposition Raspail ; je la voterai, moins le dernier paragraphe.

Après une brillante péroraison, l'orateur termine au milieu de nombreux applaudissements.

M. Ordinaire prend la parole :
— J'ai signé, dit-il, le mandat de demander l'amnistie. Vous connaissez ma conduite passée, je serai fidèle à mes engagements.

M. Andrieux monte à la tribune. Il fait remarquer qu'il est représentant de la campagne.

Ses électeurs sont peu nombreux ici, mais comme il n'a jamais refusé de paraître devant la démocratie, il a répondu à l'appel qui lui est adressé.

Je suis ici pour dire ce que je pense.

Je suis partisan d'une grande mesure de clémence politique. Pour obtenir un résultat politique, il faut souvent une transaction.

Les propositions déposées à l'Assemblée n'ont pas satisfait l'orateur, parce qu'elles ne peuvent réussir ni à la Chambre ni au Sénat. Il est inutile de se mettre en minorité sur cette question. La Chambre n'a pas 150 députés et le Sénat pas 45 sénateurs qui voteront l'amnistie. Les incendies, les assassinats, les vols doivent en être exclus. Je suis convaincu que je servirai la République en votant sur un amendement qui donnera, sous certaines exceptions, satisfaction aux sentiments d'humanité que j'éprouve autant que qui que ce soit.

Le discours de M. Andrieux est accueilli par des interruptions et des interpellations. Le bruit se termine par quelques applaudissements.

M. Ordinaire remonte à la tribune et proteste contre les théories de M. Andrieux. Les Chambres ne donneront pas la majorité, c'est vrai, mais nous aurons avec nous toute la France. (Applaudissements.)

Et nous reviendrons dans six mois avec cette question, pour être la revendication vivante des idées d'humanité et de clémence. (Applaudissements prolongés.)

M. Varambon prend la parole, et dit qu'il votera le projet Lisbonne, portant amnistie entière pour les délits politiques, mais non pour les délits de droit commun.

M. Perras votera comme son collègue M. Varambon, dont il partage les idées sur les distinctions à faire.

M. Guyot, retenu à la commission du budget, fait parvenir ses excuses.

L'assemblée, consultée, vote à l'unanimité le projet d'amnistie pleine et entière.

Les citoyens se retirent aux cris répétés de « Vive la République ! »

On écrit de Bastia au Citoyen, de Marseille :

« De nouvelles élections auront lieu le 14 mai en Corse. A Corte, où l'élection de M.

Gavini a été invalidée, ce dernier sollicite de nouveau les suffrages des électeurs. On croit que son concurrent, M. Limperani, renonce à une lutte dont l'issue n'était douteuse pour personne.

» Dans l'arrondissement de Bastia, M. le comte de Casabianca, ancien ministre et ancien sénateur de l'Empire, pose sa candidature. La circulaire de M. de Casabianca est nettement impérialiste. On y remarque toutefois le passage suivant :

« Si j'étais investi de votre mandat, je voterais toutes les mesures que le gouvernement proposerait pour maintenir l'ordre ou pour opérer de sages réformes ; j'opposerais une résistance énergique aux attaques qui seraient dirigées contre la religion et les autres bases fondamentales de la société, et contre le pouvoir tutélaire du maréchal de Mac-Mahon.

» J'ajournerais la réalisation de mes espérances jusqu'à l'époque que la Constitution a fixée pour sa révision.

» A Ajaccio, le parti bonapartiste aurait décidé de ne plus opposer aucune candidature à celle du prince Napoléon, qui, dans ces conditions, sera certainement élu.

Cette dernière information pouvait être exacte lorsque le correspondant du Citoyen écrivait sa lettre, mais il paraît que le parti bonapartiste s'est ravisé. On le dit aujourd'hui très-résolu d'opposer un concurrent au prince Jérôme, qui a déjà envoyé son aide de camp, M. Rabou, en Corse pour préparer son élection.

Dimanche, devant une assistance que la vaste église de la Madeleine avait peine à contenir, M^r Freppel, évêque d'Angers, a traité le grand sujet qui désormais s'impose partout aux préoccupations des catholiques. Il parlait de la grande œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, et, avec une force d'éloquence que l'on ne saurait rendre, il en marquait le caractère en exposant quelle fut l'origine et quel est le but de cette œuvre de combat. Dénoncée par tous les révolu-

tionnaires, et calomniée par eux avec un ensemble et une constance qui prouvent l'intensité des haines qu'elle soulève, en raison même de ses succès, l'œuvre des cercles, pour se défendre, n'a besoin que de montrer ce qu'elle a fait et ce qu'elle se propose de faire. C'est ce que M^r Freppel a dit bien haut avec la vigueur et l'autorité d'une parole vraiment apostolique.

Nous publierons en son entier ce grand discours, et le lecteur trouvera dans ces pages éloquentes, avec le portrait de la société chrétienne, le tableau de la société révolutionnaire, et, par ce contraste saisissant, l'on comprendra mieux avec quelle vérité, parlant de l'Œuvre des cercles, M^r Freppel a pu la signaler aux catholiques comme l'œuvre essentielle à laquelle tous doivent leur concours, parce qu'elle est une œuvre de défense pour l'Eglise, en un mot, l'œuvre de la restauration sociale.

Voici la lettre que M. le marquis d'Auray, ex-préfet des Deux-Sèvres, a adressée à M. le ministre de l'intérieur :

« Monsieur le ministre,
Il ne m'a pas paru convenable de répondre immédiatement à la notification des décrets du 13 avril ; j'ai voulu prendre le temps de la réflexion et acquiescer par l'éloignement le droit absolu de discuter librement le traitement exceptionnel que vous venez d'appliquer au département des Deux-Sèvres.

Il est juste maintenant que les premiers de mes loisirs vous appartiennent et qu'ils servent autant à édifier les hommes d'illusion qu'à rassurer ceux des vôtres qui paraissent redouter une intempérance de générosité.

L'administration active de votre département, monsieur le ministre, comptait cinq fonctionnaires réputés honorables ; vous en avez simplement brisé deux, deux autres ont été déplacés dans des conditions que nul ne prend pour des faveurs ; pour celui-ci, l'Algérie a été jugée bonne ; pour celui-là,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DETTE SACRÉE.

(Suite et fin.)

Le vieux mendiant, essayant ses larmes, dit en sanglotant :

— Vous êtes donc ce petit Ernest, qui vint au monde deux mois avant mon départ... Embrasse ton parrain, mon ami ! si tu ne portes pas mon nom, c'est parce que je ne l'ai pas voulu ; j'ai craint qu'il ne te portât malheur.

Le vieillard et le jeune homme s'embrassèrent au milieu de la route, avec des transports de joie et de tendresse. Cette fois, Ernest fut encore sur le point de déclarer son secret ; mais il se promettait un si grand plaisir de la surprise, qu'il ne voulut pas en jouir seul.

— Ma mère sera de moitié dans mon bonheur ! se dit-il soudain. Et il refoula dans son cœur l'aveu qui était sur le point de lui échapper.

En poursuivant le voyage, le parrain conta à son

filieul comment il avait vu, d'année en année, ses ressources diminuer et ses espérances de fortune s'évanouir.

— Il vient un âge, mon ami, où l'on est pour tout le monde un objet de défiance, lorsqu'on reste dans la triste pauvreté. Les hommes supposent, et souvent avec justice, qu'il y a quelque défaut grave dans la besace du vieillard indigent. Mon défaut, à moi, jete l'ai dit, fut l'imprévoyance ; l'avenir n'existait pas pour moi, et j'ai trouvé assez de gens qui en profitaient pour m'emprunter ce qui ne m'était pas nécessaire pour le jour même. Je ne refusais jamais, et le lendemain se passait à l'aventure. Tu le vois, je ne suis pas mort de faim ; mais j'ai soixante-dix ans et je chante dans les rues : il est impossible à un artiste de descendre plus bas. Une consolation me reste : n'ayant pas eu de famille, je n'ai fait de tort qu'à moi seul.

— Et vous avez obligé beaucoup de monde, mon parrain ; laissez faire, tous ne seront pas ingrats !

Charmé de voir ce jeune homme lui porter un si vif intérêt, le vieux musicien le pressa de questions sur son état, sur sa fortune, et, comme il devinait par les réponses d'Ernest qu'ils étaient, lui et sa mère, dans une position étroite, il se disait à lui-même :

— Patience, si mes étourdis me tiennent parole, je ne jouirai pas seul de ma chaumière, et je serai le soutien de la femme comme je le fus du mari.

Ces agréables pensées lui faisaient presser la marche ; nos voyageurs ne tardèrent pas à se trouver fort près de la ville.

La route passait aux environs de la petite ferme : Ernest eut l'idée d'y conduire, sous un prétexte, le bon Schlich.

— J'ai, dit le jeune homme, une affaire pressante à terminer avec le maître.

Le vieillard se laissa conduire, sans demander aucune explication. Il se sentait fatigué, et, charmé de faire cette halte, puisqu'il lui suffisait d'arriver le soir à la ville pour le mystérieux rendez-vous, il demanda à son filieul si l'affaire serait un peu longue à traiter et lui laisserait le temps de faire un somme sur un tas de paille qu'il voyait dans un coin. Ernest, fort content de pouvoir agir en liberté, l'assura qu'il avait le temps de se reposer à son aise. Pierre alla donc se coucher sur la paille ; il y était accoutumé, et n'en avait pas toujours d'aussi fraîche à sa disposition.

Dès l'entrée du domaine, Ernest avait jeté un coup d'œil sur la place où il avait vu l'écrétaire à sa première visite. Quel bonheur ! il y était encore ; la ferme était toujours à vendre. Le maître se trouva, comme l'autre fois, assis sur le banc de chêne ; on eût dit qu'il n'avait pas bougé de la place, pendant que le bon jeune homme s'était donné tant de mouvement pour venir à bout de son entreprise.

— Votre ferme est toujours à vendre ? lui dit

Ernest, après l'avoir salué d'un air de connaissance.

— Oui, mon ami ; j'ai des acheteurs, il est vrai ; mais rien n'est conclu, et je suis libre de vous donner la préférence.

— Et le prix ?

— Le prix n'a pas changé plus que la terre et la maison. Vous voyez que je néglige pas mon bien, quoique je veuille m'en défaire.

— Laisseriez-vous les meubles et les outils ?

— Ce n'était pas mon intention.

— Voyez, monsieur ; si vous cédez sur ce point, j'ai un acheteur tout prêt ; qui vous payera comptant et en pièces d'or.

Le fermier se prit le menton de la main droite et le genou de la main gauche, et réfléchit quelques moments, en regardant le jeune homme avec défiance.

— Un acheteur ! lui dit-il.

— Oui, monsieur, soyez tranquille ; décidez-vous, et dans une heure ce sera chose faite.

— Tope ! s'écria le fermier, en lui touchant la main.

— Je cours en ville, dit Ernest, chercher un notaire ; je veux aujourd'hui que ma mère assiste à la passation de l'acte. Si cet homme venait à s'éveiller en mon absence, ne lui parlez de rien ; veuillez lui dire seulement que je reviendrai tout-à-l'heure, et que je le prie de m'attendre.

les frontières de la Suisse ont paru suffisantes.

» Qu'avaient-ils donc bien pu faire, ces quatre fonctionnaires ? D'abord ils n'étaient pas de vos amis ; ils étaient même antipathiques à beaucoup de gens que vous connaissez, qui se flattent d'être de vos familiers ; ensuite, sans souci du lendemain et du pouvoir qu'ils devaient créer, ils avaient loyalement nommé les candidats hautement préférés par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ; il était même arrivé que le grand nombre de ces candidats avaient été élus soit au Sénat, soit à la Chambre, malgré vos efforts personnels et l'activité du comité que vous présidiez. Voilà bien le crime commun, si je ne me trompe.

» Quant au préfet pris à part, les griefs n'ont pas dû manquer ; n'était-il pas trop catholique pour s'associer à une politique de défiance à l'égard de l'Eglise romaine, trop respectueux des grandes traditions nationales pour attribuer à la République le monopole de toutes les gloires ? Enfin, n'avait-il pas eu l'audace de répondre avec fierté aux impertinences gratuites d'un candidat que vous recommandiez énergiquement aux électeurs de Melle ?

» Tout cela méritait une rigueur exemplaire : aussi les procédés d'exécution ont-ils été le parfait complément des mesures de disgrâce et de révocation. A l'heure même où le *Journal officiel* apportait à Niort les décrets, M. Bertereau, le préfet nouveau, y arrivait escorté du nouveau secrétaire général, et relevait en grande hâte de leurs fauteuils le révoqué et l'exilé. Quelques instants après, des dépêches urgentes déclaraient vacantes les sous-préfectures de Melle et de Bressuire, et en confiaient l'intérim à des conseillers généraux, vos parents ou vos amis.

» Ainsi, en moins d'une heure, et dès le 14 avril, l'administration instituée par les décrets du 13 fonctionnait, travaillait et prétendait soulager les populations aussi surprises que peu satisfaites. Catilina eût été à nos portes, qu'on n'eût pas fait plus pour le salut public.

» Je n'hésite pas à dire, monsieur le ministre, qu'il faut remonter aux jours les plus troublés de notre histoire pour y retrouver la trace et le souvenir de procédés semblables. Est-ce les justifier que de dire que le département des Deux-Sèvres a seul été soumis à ce traitement héroïque, et qu'à la date du 14 avril vous arriviez aussi à Niort pour vous reposer des premières fatigues du pouvoir.

» Veuillez cependant ne pas croire que cette protestation ait le moindre rapport avec l'expression d'un regret : les procédés dont j'ai à me plaindre sont des excentricités politiques, des oublis de courtoisie qui n'atteignent pas ceux qu'ils visent.

» En brisant ma carrière de vingt années, que le régime du 4 septembre avait respectée, que les Prussiens eux-mêmes n'avaient pu interrompre, vous avez largement usé de la responsabilité ministérielle, mais vous m'avez rendu pleine justice et avez marqué au coin de l'honneur la première période de ma vie publique.

Ernest courut embrasser sa mère, qu'il entraîna chez le notaire, en lui contant ses aventures. Le notaire se trouva chez lui, et suivit sur-le-champ la mère et le fils. Schlich dormait encore quand ils arrivèrent.

— Ne le réveillons pas, dit Ernest ; nous pouvons instrumenter sans lui.

Le notaire, vieux praticien, eut bientôt rédigé le contrat de vente ; et, quand il s'agit d'écrire le nom de l'acquéreur, le jeune homme lui dit :

— Mettez Pierre Schlich.

Pierre s'éveilla au moment où l'on eut besoin de sa présence pour l'acceptation. Après s'être frotté les yeux, s'apercevant que le jour baissait, il se leva en sursaut.

— Ernest, s'écria-t-il, le temps se passe, et voici bientôt le moment de me rendre où je suis attendu. Ernest, ou es-tu donc ?

Le filleul sortit de la maison, et vint prendre Schlich par la main.

— Entrez, mon parrain, lui dit-il, on a besoin de vous ici.

— Et le rendez-vous ?

— Vous avez du temps. Venez, je vous prie, entendre une lecture à laquelle vous êtes intéressé.

— Quelle lecture ?

— La chose s'expliquera d'elle-même.

Ernest le fit asseoir dans un coin sombre, sans lui présenter sa mère. Le vieillard ne la reconnut

» Je ne confondais pas en effet, et je ne confondrai jamais la personnalité du maréchal de Mac-Mahon avec la République. Une pensée plus haute me dominait : c'était celle de la France, et je ne crois pas m'être jamais mépris sur les conditions nécessaires de sa fortune et de sa grandeur. Après une expérience plus complète et plus décisive du régime que vous supposez établi et durable, les révoqués auront leur tour ; ils reviendront entiers, tels que vous les aurez laissés, et leur grande revanche, croyez-le bien, sera de mettre au service de la patrie désabusée ce qu'ils ont de force, de courage et de foi.

» En attendant, monsieur le ministre, j'ai l'honneur d'être votre serviteur.

» Marquis D'AURAY,

» Préfet révoqué des Deux-Sèvres. »

La souscription pour l'envoi d'une délégation ouvrière à Philadelphie ne marche qu'avec une sage lenteur ; pour peu que cela continue, elle pourra être considérée comme ayant avorté misérablement. Les corporations parisiennes sont, d'ailleurs, peu satisfaites de la manière dont les ouvriers américains ont accueilli l'idée de l'envoi de délégations. Le *Herald* publie une lettre d'un sieur Giffons, président de l'union centrale des travailleurs, qui conclut en ces termes :

« Je ne crois pas que l'on doive faire aucune démarche pour empêcher les artisans français de venir à l'Exposition de Philadelphie, ni leur montrer le moindre mauvais vouloir, mais il serait bien imprudent de signaler leur arrivée par des témoignages superflus de bienvenue ou par des réjouissances. »

Un autre ouvrier américain, M. Hugh Dalton, président de l'Union typographique, pense, — et il ne se trompe pas beaucoup, — que les ouvriers français penchent sur le communisme et craindraient qu'une réception publique qui leur serait faite ne fût interprétée dans le sens d'une adhésion aux principes bien connus des artisans de Paris.

Vous voyez qu'il y a loin de cette attitude si sage à l'accueil enthousiaste que rêvaient les ouvriers parisiens ; ce n'est pas cela qui activera beaucoup la souscription.

DISCOURS

sur l'œuvre des

Cercles catholiques d'ouvriers

Prononcé en l'église de Sainte-Madeleine de Paris, le 30 avril 1876.

PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS.

Notite arborant quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.
Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.
(S. Mathieu, X, 34.)

Mes frères,

Singulière parole dans la bouche de Celui dont les anges avaient célébré la naissance en chantant : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes

de bonne volonté ! » La paix ! N'était-ce pas l'objet propre de la mission du Sauveur ? Pacifier les intelligences, par la possession tranquille de la vérité ; pacifier les cœurs, en y ramenant l'ordre avec l'amour de la justice ; pacifier la société humaine, dans l'union fraternelle de tous ses membres, qu'y avait-il de plus essentiel et de plus manifeste dans l'œuvre de Jésus-Christ ? Ce bienfait inestimable, ne l'annonçait-il pas à ses disciples, quand il leur disait, et dans leur personne, à tout le genre humain qu'il allait délivrer du péché et de la mort : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix » ? Et cependant ce prince de la paix, comme l'appelle Isaïe, *princeps pacis*, ne craignait pas d'ajouter, par le plus étonnant des contrastes, les paroles que j'ai prises pour texte : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. »

Qu'est-ce à dire, mes frères ? Y a-t-il quelque contradiction dans ce langage du Sauveur Jésus ? A Dieu ne plaise. Oui, sans doute, il était venu apporter la paix aux hommes de bonne volonté, la paix qui résulte de la soumission des sens à l'esprit, de la raison à la foi, de la volonté à la loi divine. Mais en même temps il était venu déclarer la guerre aux passions humaines, à l'orgueil, à la cupidité, à la concupiscence de la chair. Et comme les passions humaines ne se rendent pas sans combat, il devait en résulter la lutte, une lutte formidable, une lutte permanente. Et, de fait, voilà dix-neuf siècles qu'elle dure, cette lutte des passions humaines amentées contre Jésus-Christ : toujours la même au fond, elle a pris tous les noms et revêtu toutes les formes : lutte du despotisme païen contre la liberté de la conscience chrétienne, lutte de la barbarie contre les préceptes de la morale chrétienne, lutte des hérésies contre l'intégrité du dogme chrétien, lutte de la Révolution contre les droits de l'autorité chrétienne, chaque époque est marquée par l'un de ces grands soulèvements ; et, comme son divin fondateur, l'Eglise militante peut redire aux puissances du monde coalisées contre elle : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. »

Or, chaque lutte appelle des œuvres proportionnées à son objet. Celle dont je vais vous parler est venue prendre place au milieu de la lutte contemporaine. Elle s'est annoncée dès l'origine comme une œuvre de combat, destinée à attaquer de front le mal dont nous souffrons. Et comme pour marquer davantage son caractère militant, c'est dans les rangs de l'armée qu'elle est allée chercher et qu'elle a trouvés ses premiers fondateurs : elle est sortie du cœur d'un homme qui, avant de prendre le glaive de la parole, avait noblement porté l'épée de la France, et dont je ne dirai qu'un mot, c'est que la religion et la patrie saluent dans sa gloire naissante l'une de leurs plus chères espérances. L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers est donc une œuvre de soldats, de soldats de la foi. Mais, dans l'Eglise,

on ne combat jamais que pour convertir les âmes ; et le soldat de la foi est toujours un apôtre de la charité. Apôtre et soldat, il est militant. Voilà pourquoi l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers devait être en même temps une œuvre de lutte et une œuvre d'apostolat. Quel est l'objet de cette lutte ? Quel est l'objet de cet apostolat ? C'est ce que je me propose de vous dire, persuadé que je me propose de vous faire connaître cette association nouvelle, pour entrer en sa faveur vos sympathies chrétiennes, et pour vous déterminer efficacement à lui prêter le concours de vos prières et de votre générosité.

L'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a pour fin principale de travailler à l'affirmation pleine et entière de la doctrine catholique : c'est vous dire assez qu'elle est venue toucher au vif de la lutte contemporaine.

Il y a un siècle et plus, le monde civilisé offrait encore, malgré certaines déviations déjà trop sensibles, le plus grand spectacle qu'il ait été donné à l'homme de contempler ici-bas. Le Christ, fils du Dieu vivant, se tenait sur les nations prosternées devant le trône de sa souveraineté. Sa doctrine était leur doctrine ; et sa vie, leur vie. De tous côtés des rayons du soleil, ainsi la lumière de l'Evangile enveloppait et pénétrait le monde social dans toutes ses parties. Les rois tenaient à honneur de se dire les tenants du Christ ; et, dans sa croix, ils surmontaient leur couronne, ils voyaient de leurs devoirs. Lois et institutions, ce qui règle la vie publique portait l'imprégnation de la religion, s'inspirait de son esprit, appliquait ses maximes. Le christianisme formait la base de l'enseignement, depuis l'école du hameau, où l'enfant du peuple apprenait à gouverner sa vie, jusqu'à l'université, où les sciences venaient réunir en un faisceau harmonieux, le précepteur de l'humanité, parlait par toutes les bouches et arrivait à tous les cœurs. Sanctifiée par la grâce du sacrement, la famille était chrétienne, et le pouvoir public s'y exerçait comme un autre sacerdoce qui avait le foyer domestique pour temple. La religion était le lien de toutes les associations, la splendeur de toutes les fêtes, la force de tous les serments, la majesté de tous les pouvoirs, elle était l'âme du monde social. Son nom était écrit sur la bannière de l'ouvrier comme sur l'oriflamme du soldat, titre d'honneur pour l'un, signe de ralliement pour l'autre, gage de bien-être pour tous deux. Bref, cette société-là était née, elle avait vécu, elle avait grandi à l'ombre de la croix ; et de l'orient à l'occident, du septentrion au midi, tous les peuples du monde pouvaient se renvoyer ces mots que la foi victorieuse avait gravés sur l'arche de la Vierge : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* : « Le Christ a vaincu, il règne, il gouverne. »

Ah ! je ne dis pas que tout fût parfait dans ce monde social où régnait le Christ. Je ne dis pas cela. Cent fois réduites,

point. Le notaire fit lecture du contrat.

— Qu'est-ce à dire ? s'écria Pierre, quand il entendit son nom ; Ernest, se moque-t-on de moi ? Avec quoi veux-tu que je paie l'immeuble que tu me fais acheter ?

— Mon parrain, n'avez-vous pas quatre débiteurs en ville ? Allez, ils sont ponctuels, et ils m'ont chargé de payer en leur nom pour votre compte.

En disant ces mots, Ernest jeta sur la table une bourse pleine ; il la détacha, et il étala les espèces.

— Voilà, dit-il, le prix de la cabane et du verger. Le pauvre Pierre est-il content ?

— J'y suis ! s'écria le vieillard ; c'est toi, mon enfant, toi-même qui m'as fait la promesse.

— Et voici la personne qui m'a commandé de la remplir ; c'est ma mère.

— Ah ! monsieur Schlich, dit Catherine, mon fils n'avait pas besoin de savoir que vous fûtes notre bienfaiteur pour tenir au vieillard la promesse faite au nom de Dieu. Je l'ai soutenu dans sa bonne résolution ; tout le reste est son ouvrage.

— J'accepte l'usufruit, répondit Schlich, en pressant les mains de Catherine, pourvu qu'on ne me laisse pas seul ici. Cette maison est assez grande pour trois amis ; elle est voisine de la ville : Ernest pourra l'habiter sans nuire à ses études. Après ma mort, vous serez les maîtres. A cette condition, monsieur le notaire, je vous touche les mains ; c'est un affaire conclue.

Ernest ne voulut pas élever de difficultés, ni s'occuper de l'avenir ; le présent suffisait à son bonheur. Il avait payé une dette doublement sacrée, il avait pu l'acquitter tout entière, et, quoi qu'il arrivât, l'honneur de ses camarades était sauvé. Hélas ! ils avaient grand besoin de son appui. Ils revinrent, quelques jours après, les mains vides : l'un avait perdu son argent au jeu ; l'autre, en folles dépenses ; le troisième s'était associé avec un fripon de musicien qui l'avait volé. Ernest aurait voulu cacher leurs torts ; mais ils ne consentirent pas à recevoir les remerciements du vieillard.

— Nous avons montré, dit Christophe, autant de légèreté dans toute cette affaire que notre camarade a fait voir de sagesse et de prudence. Nous n'avons aucune part à tout ceci ; seulement, le ciel a permis que, par une suite heureuse de notre faute, vous ayez retrouvé votre filleul quelques jours plus tôt. A ce titre, veuillez nous excuser, et même nous aimer un peu.

Le bon Schlich serra la main des trois jeunes gens. Plus tard, il reçut quelquefois leur visite. On faisait de la musique le soir, et l'on mangeait des fruits du verger. Le prince apprit avec un vif plaisir que son jeune convive avait retrouvé dans le musicien un ami de son père, et ne voulut jamais entendre parler de remboursement. Avec ces inclinations bienfaisantes, il devait être heureux même dans un château. Quant à Pierre Schlich, il n'au-

rait pas changé son sort contre celui d'une autre. Après ses longues traverses, le vieil artiste eut enfin le repos ; ses derniers jours furent les plus heureux. Pré-Fleuri passa ensuite, par héritage, dans les mains d'Ernest et de sa mère.

(Magasin pittoresque, tome XXVII.)

Une découverte qui vient d'être faite à Aitona plira d'aise les numismates. En faisant des réparations à la cave d'une maison de la place d'Armes, on a découvert un vase en terre rouge contenant une assez grande quantité de pièces de monnaie la plupart sont en cuivre et aux armes de la maison d'Autriche. Ce qui accroît l'importance de cette découverte, c'est qu'il s'est trouvé parmi ces monnaies une soixantaine de pièces obsidionales du premier siège d'Aïro par les Français en 1644. Elles sont d'argent, au nombre de 81, sont de forme carrée à coins coupés. Les autres sont en or, et valent de quatre florins ; elles sont de même forme que celles de la ville d'Aïro.

Les monnaies obsidionales de la ville d'Aïro sont point communes et atteignent dans les ventes des prix assez élevés ; nous ne croyons pas qu'il y ait jusqu'ici dans aucune collection particulière une seule pièce de ce genre.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Les plus Vastes Magasins, et reconnus, depuis leur création
 POUR VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA VILLE

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE
 DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES

Mohairs, toutes nuances, depuis 50 c.
 Epinglines, 75

Diagonales tramées, pure laine, depuis.
 Carreaux et rayures, pour jupons.

SOIERIES, CHALES ET CONFECTIONS DE DAMES

Deux grandes affaires en Soieries noires nous permettent d'offrir cette saison
 Le Cachemire de soie noire, garanti à l'usage :

4 fr. 90 c.

Valeur réelle :

6 fr. 50 c.

Le Drap du Palais, soie noire, tout ce qui se fait de plus

6 fr. 90 c.

Valeur réelle :

10 fr. 50 c.

TOILES FIL, BLANC DE COTON, AMBUBLEMENT

Toiles d'Asie, Cretonnes rayées pour Chemises et pour Robes :

Bonne qualité, très-bon teint 35 c.
 Qualité supérieure. 50

Qualité extra, largeur : 80 centimètres.

INAUGURATION DE LA NOUVELLE GALERIE

Spécialement destinée à la vente de la Confection pour Hommes

Choix considérable de vêtements haute nouveauté, pouvant rivaliser avec ce que les tailleurs font de plus élégant, de riche et de plus solide.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

CHAPEAUX POUR HOMMES.

Très-grand assortiment de Casquettes, Chapeaux de feutre mou, Chapeaux feutre nouveauté, Chapeaux de paille, Latanier, Panama, Manille, vendus moitié meilleur marché que dans les spécialités :

Feutre mou, qualité ordinaire 2 fr. 75
 extra fin 5 fr. 70
 Feutre haute nouveauté, qualité ordinaire 4 fr. 50
 extra 8 et 12 fr.

Casquettes en tous genres, Casquettes uniforme Saint-Louis

PARAPLUIES ET EN-CAS.

Création nouvelle, moitié meilleur marché que dans les spécialités :

Parapluies pour dames, taffetas souple 5 fr. 90
 soie forte 7 fr. 90
 serge cuit, très-belle qualité 10 fr. 75
 En-Cas, taffetas souple, monture acier 2 fr. 90
 — cuit fort 4 fr. 90
 — lavantine extra 7 fr. 75

Tous les manches, avec garnitures bijouterie, sont inoxydables.

Saumur, imprimerie P. GUILLET